FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Air Wick Freshmatic Pet Fresh Cotton

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit Distribué par : Air Wick Freshmatic Pet Fresh Cotton

: Reckitt Benckiser LLC. Morris Corporate Center IV

399 Interpace Parkway (P.O. Box 225) Parsippany, New Jersey 07054-0225

+1 973 404 2600

Reckitt Benckiser (Canada) Inc. 1680 Tech Avenue, Unit #2 Mississauga, Ontario L4W 5S9

CANADA

Telephone: +1 905 283 7000

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(Medical)

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(Transport)

: 1-800-338-6167

: 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC

Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887

Website: : http://www.rbnainfo.com

Utilisation du produit : Freshmatic Utilisation par les consommateurs

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Freshmatic Utilisation par les consommateurs

2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1 GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

Généralités

: Non applicable.

Prévention

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler,

même après usage.

Intervention

: Non applicable.

Stockage

: Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination

Éléments d'une étiquette

complémentaire

: Non applicable. : Aucun connu.

Dangers non classés

ailleurs

: Aucun connu.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

| Nom des ingrédients | % | Numéro CAS |
|--|---------|------------|
| Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) | 30 - 60 | 64742-47-8 |
| Butane | 30 - 60 | 106-97-8 |
| propane | 10 - 30 | 74-98-6 |
| Hydrofluorocarbon 152a | 10 - 30 | 75-37-6 |
| d-Limonene | 0.1 - 1 | 5989-27-5 |
| Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes | 0.1 - 1 | 54464-57-2 |
| Alpha-Isomethyl Ionone | 0.1 - 1 | 127-51-5 |

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Code # : FF3235586 D8298127) n° SDS : D8398127 **Date d'édition** : 05/31/2023 2/15 Ingestion

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les

paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et

dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée

peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les

chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire

vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Modérément irritant pour les yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion: Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent

se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance

médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Movens d'extinction

Agents extincteurs

appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs

inappropriés

: Aucun connu.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit

: Aérosol extrêmement inflammable. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés Halogénures de carbonyle

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Protéger du rayonnement solaire. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Control

Limites d'exposition professionnelle

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition Nom des ingrédients ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). [Kerosene] Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) Absorbé par la peau. TWA: 200 mg/m³, (as total hydrocarbon vapor) 8 heures. OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). butane TWA: 800 ppm 8 heures. TWA: 1900 mg/m³ 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). TWA: 800 ppm 10 heures. TWA: 1900 mg/m³ 10 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). [Butane] Potentiel explosif. STEL: 1000 ppm 15 minutes. propane OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). TWA: 1800 mg/m³ 8 heures. TWA: 1000 ppm 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). TWA: 1000 ppm 10 heures. TWA: 1800 mg/m³ 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1800 mg/m³ 8 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). Appauvrissement en oxygène [asphyxiant]. Potentiel explosif. OARS WEEL (États-Unis, 1/2021). Difluoro-1,1 éthane TWA: 1000 ppm 8 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). [Fluorides] TWA: 2.5 mg/m³, (as F) 8 heures. OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). [Fluorides (as F)] TWA: 2.5 mg/m³, (as F) 8 heures. OSHA PEL Z2 (États-Unis, 2/2013). [Fluoride as dust]

d-Limonene

OARS WEEL (États-Unis, 1/2021). TWA: 30 ppm 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

TWA: 2.5 mg/m³ 8 heures. Forme: Poussière OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). [Fluorides]

TWA: 2.5 mg/m³, (as F) 8 heures.

: FF3235586 D8298127) n° SDS : D8398127 Code # **Date d'édition** : 05/31/2023 6/15

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau

Protection respiratoire

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique : Liquide. [Aérosol.]

Couleur : Clair.

Odeur : Parfumé.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Not available.

Point de fusion et point de : Non disponible.

congélation

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Point d'ébullition, point

d'ébullition initial et plage

d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair : Non applicable. Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité : Non disponible. Limite supérieure/inférieure : Non disponible.

d'inflammabilité ou

d'explosivité

Tension de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur relative : Non disponible. Densité relative : Non disponible.

Solubilité

Non disponible.

Solubilité dans l'eau : Non disponible. Coefficient de partage n-: Non applicable.

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

Température de : Non disponible.

décomposition

Chaleur de combustion : 39.51 kJ/g **Viscosité** : Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des

particules

: Non applicable.

Produit en aérosol

: Pulvérisation Type d'aérosol

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique Le produit est stable.

Risque de réactions : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. dangereuses

Conditions à éviter Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Matériaux incompatibles : Ne pas utiliser avec d'autres produits.

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de Produits de décomposition

décomposition dangereux ne devrait apparaître. dangereux

Code # : FF3235586 D8298127) n° SDS : D8398127 **Date d'édition** : 05/31/2023 8/15

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|------------------------|---------|--------------------------|------------|
| Butane | CL50 Inhalation Vapeur | Rat | 658000 mg/m ³ | 4 heures |
| d-Limonene | DL50 Cutané | Lapin | >5000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 4400 mg/kg | - |
| Alpha-Isomethyl Ionone | DL50 Cutané | Lapin | >5000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | >5000 mg/kg | - |

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-----------------------------------|-----------------------|---------|-----------|-------------------|-------------|
| d-Limonene | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 10 % | - |

Conclusion/Résumé

Peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Yeux : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Voie d'exposition | Espèces | Résultat |
|--|----------------------|----------|-------------------|
| Air Wick Freshmatic_FF3235586 (D839127) US | peau | In vitro | Non sensibilisant |

Conclusion/Résumé

Peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Classification

| - 1 | Nom du produit ou de 'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP |
|-----|-------------------------------------|------|------|-----|
| (| d-Limonene | - | 3 | - |

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Tératogénicité</u>

11. Données toxicologiques

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

| Nom | Résultat |
|--|-------------------------------------|
| Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| d-Limonene | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |

Renseignements sur les

voies d'exposition probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Modérément irritant pour les yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles: Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.

11. Données toxicologiques

Cancérogénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiquë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/ kg) | Cutané (mg/kg) | (gaz) | (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|-------|---------------------|---|
| Butane | N/A | N/A | N/A | 658 | N/A |
| d-Limonene | 4400 | N/A | N/A | N/A | N/A |

12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|--|---|------------------------|
| d-Limonene | Aiguë CE50 421 μg/l Eau douce Aiguë CE50 688 μg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 48 heures 96 heures |

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Persistance et dégradation

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogKoe | FBC | Potentiel |
|--------------------------------------|--------|-----|-----------|
| Butane | 2.89 | - | faible |
| propane | 1.09 | - | faible |
| Hydrofluorocarbon 152a | 1.13 | - | faible |
| d-Limonene | 4.38 | - | élevée |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le DOT | Classification pour le TMD | IMDG | IATA |
|---|----------------------------|----------------------------|----------|------------------------|
| Numéro ONU | UN1950 | UN1950 | UN1950 | UN1950 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | Aerosols | AÉROSOLS | AÉROSOLS | Aérosols, inflammables |
| Classe de danger relative au transport | 2.1 | 2.1 | 2.1 | 2.1 |
| Groupe d'emballage | - | - | - | - |
| Dangers environnementaux | Non. | Non. | Non. | Non. |

Autres informations

Classification pour le DOT : Quantité limitée
Classification pour le TMD : Quantité limitée
IMDG : Quantité limitée
IATA : See DG List

Protections spéciales pour l'utilisateur

: **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO

: Non disponible.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis

Clean Air Act Section 112

: Non inscrit

(b) Hazardous Air **Pollutants (HAPs)**

Clean Air Act Section 602

: Non inscrit

Class I Substances

Clean Air Act Section 602

Class II Substances

: Non inscrit

DEA List I Chemicals

: Non inscrit

(Precursor Chemicals)

DEA List II Chemicals

: Non inscrit

(Essential Chemicals)

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1

GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé

Composition/information sur les ingrédients

| Nom | % | Classification |
|---------------------------------|---------|--|
| Distillats de pétrole (fraction | 30 - 60 | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| légère hydrotraitée) | | |
| Butane | 30 - 60 | GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1 |
| | | GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé |
| propane | 10 - 30 | GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1 |
| | | GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé |
| Hydrofluorocarbon 152a | 10 - 30 | GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1 |
| | | GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé |
| d-Limonene | 0.1 - 1 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 |
| | | IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 |
| | | SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B |
| | | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| Tetramethyl | 0.1 - 1 | IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 |
| Acetyloctahydronaphthalenes | | SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B |
| Alpha-Isomethyl Ionone | 0.1 - 1 | SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B |

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: Butane; PROPANE; Hydrofluorocarbon 152a;

BIS(2-ETHYLHEXYL) ADIPATE

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: Butane; PROPANE; Hydrofluorocarbon 152a;

BIS(2-ETHYLHEXYL)ADIPATE

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: Butane; PROPANE; BIS(2-ETHYLHEXYL)

ADIPATE

Californie prop. 65

🗥 This product does not require a Safe Harbor warning under California Prop. 65

Éléments de l'étiquette

: FF3235586_D8298127) n° SDS Code # : D8398127 **Date d'édition** : 05/31/2023 13/15

15. Informations sur la réglementation

CPSC

Mention d'avertissement Mentions de danger : CAUTION

: EYE IRRITANT. May be harmful if directly inhaled. May cause allergic reaction in some individuals. Contents under pressure.

Mesures de précaution

: Keep out of reach of children and pets. DO NOT spray towards face or body. DO NOT get in eyes. Avoid contact with skin. CONTAINER MAY EXPLODE IF HEATED. DO NOT puncture or incinerate container. DO NOT expose to heat or store at temperatures above 120° F (49° C). DO NOT position near heat or electrical sources. DO NOT spray into open flames. DO NOT spray directly onto surfaces. Hard surfaces may become slippery after spraying. In case of contact with surfaces, wipe immediately with damp cloth. Use in well ventilated rooms away from sleeping areas. For adult use only. Product is not a toy. Contains propellants, petroleum solvent and fragrance.

CCCR

Mention d'avertissement Mentions de danger : DANGER EXTRÊME

: TRÈS INFLAMMABLE CONTENU SOUS PRESSION

CE CONTENANT PEUT EXPLOSER S'IL EST CHAUFFÉ LE CONTENU PEUT

S'ENFLAMMER MAY IRRITATE EYES AND SKIN.

Mesures de précaution

: Keep out of reach of children and pets. DO NOT smoke. DO NOT puncture. DO NOT burn. DO NOT get in eyes, on skin or clothing. Use only in a well-ventilated area. Keep away from flames, such as pilot light, and any other object that sparks, such as electric motor. Store away from heat.

Autres informations / Recommandations

Autres informations

: Contains propellants, petroleum solvent and fragrance.

16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)



Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

National Fire Protection Association (États-Unis)



NFPA (30B) aérosol Inflammabilité Level I

16. Autres informations

Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

Date d'édition : 05/31/2023 Date de publication : 10/07/2022

précédente

Version : 3.0

Élaborée par : Reckitt Benckiser India Ltd

Plot No 48 Sector - 32 Institutional Area Gurgaon, Haryana India - 122001

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.